

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE
DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation : Lundi 15 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 11

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Présents : Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET et Jean-Hugues POINTIER.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise BERTRAND, M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, Mme Michèle DEGARDIN, Mme Estelle CALLAY, M. Sébastien CARTON, M. Maurice DEMAUX, Mme Marie DETERME, Mme Lucile DEVIN, M. Eric DONNAY, M. Pascal DEVILLERS, Mme Adeline DUPONT, M. François-Xavier FAVAUDON, Mme Marie-Claire FORTIN, M. Nicolas FRICOTEAUX, M. Bernard GREHANT, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-Jacques MATHIS, Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, Mme Véronique TRAMUT et Mme Odile VALLIET.

Secrétaire de séance : Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical est ouverte. Le Président remercie les membres présents et la Communauté de Communes des Trois Rivières pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 25 juin 2025 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Bilan étape du projet Thiérache Terre de Tournages ;
- SCoT AEC : présentation du Projet d'Aménagement Stratégique ;
- Avis sur le contrat d'objectifs mobilité du Saint-quentinois et du Hainaut-Cambrésis-Thiérache ;
- Présentation du projet de coopération régionale en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Adaptation des missions du chef de projet Plan Alimentaire ;
- Convention d'adhésion au service paie et ressources humaines du Centre de Gestion de l'Aisne en 2026 ;
- Désignation d'un élu pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Serre ;

- Questions diverses.

COMMUNICATION PRÉALABLE DU PRÉSIDENT

SCoT/AEC/ Transition Écologique :

- Finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) le 9 juillet 2025
- Point de vigilance sur l'exhaustivité des informations ZAE
- Réunions Publiques sur le PAS : 2 dates (10 & 16 septembre)
- Prochaines réunions des Document d'Orientations et d'Objectifs :
 - Volet Transitions (8 octobre 2025 à 14h30, à Créapole)
 - Volet Activités (19 novembre 2025 à 14h30, à Créapole)
 - Volet Commerce (10 décembre 2025 de 14h30, à Créapole)

Mobilité :

- **Véhicules prêtés à la Mission Locale**
 - Achat de 4 nouveaux scooters et de 4 nouvelles voitures sans permis
 - Constitution prochaine d'une flotte totale de 16 véhicules
 - Livraison des premiers scooters et voitures sans permis à la fin de l'été
 - Flocage progressif des véhicules
 - Mise en place du service par la Mission locale en septembre
- Mise en place de BlaBlaCar Daily et/ou de Atchoum à l'étude
- RDV avec Hauts-De-France Mobilité à programmer
- Travail en cours sur la mise en place du Savoir Rouler À Vélo (SRAV)
- Sollicitation du Garage solidaire (courrier du 20/06/2025)
- Bilan VAE et proposition de réorganisation de la flotte

Mise à disposition d'une flotte de VAE : Bilan

- **Contexte** : Acquisition en 2021 d'une flotte de 25 VAE (Vélos à Assistance Électrique) et 5 remorques destinées aux prestataires touristiques comme suit :
 - Office de tourisme : 7 VAE et 2 remorques
 - Copains de Thiérache : 6 VAE et 1 remorque
 - Domaine de Blangy : 6 VAE et 1 remorque
 - Camping du Nouvion en Thiérache : 4 VAE et 1 remorque
 - Camping d'Etreaupont : 2 VAE
- **Financement** : Budget du projet de 50 000 € financé par le Programme LEADER à hauteur de 80%
- **Tarif de location** : 1 VAE : 3,50 € de l'heure, 16€ la journée, 26 € les 2 jours. 1 remorque : 1,50 € de l'heure, 8 € la journée, Et gratuit les 2 jours
- **Constat** : Taux de location dérisoires, voire nuls (sauf pour les Copains de Thiérache). Service d'entretien difficile à trouver, entraînant un niveau d'entretien très variable selon les structures. Coûts de fonctionnement supérieurs aux recettes générées. Paradoxalement, tous les prestataires souhaitent conserver les VAE mis à disposition.

Thiérache, terre de tournages :

- **1 journée de tournage** sur le site du Démocrate pour le prochain long métrage de Xavier Giannoli (*Des rayons et des ombres*, adaptation de l'œuvre de Victor Hugo, avec Jean Dujardin, Nastya Golubeva Carax, August Diehl) – Sortie 2026.
- **Tournage sur le site de Blangy** pour la série historique d'Adam Bengana (*Vent du NORD*).
- **1 semaine de tournage sur le site du Démocrate** (Du 17 au 22 Novembre 2025) pour le prochain long métrage de Michaël R. Roskam (*Le faux soir*, Drame, Historique, avec Matthias Schoenaerts, Mélanie Thierry, Karim Leklou) – Sortie 2026.
- **Informations diverses et contacts en cours** : Série Mania Institute (formation tremplin), *De briques et de sang* (projet d'adaptation de la BD en mini-série), adaptation de l'histoire de Kamini en mini-série, et présentation du court-métrage *Two Kings*.

Planification des réunions du Comité de Programmation LEADER fin 2025

- Une consultation écrite à prévoir en septembre pour entériner des sujets purement administratifs : validation des grilles de sélection et du règlement intérieur, modification de la composition du comité de programmation, dossiers animation GAL 2023 et 2024.
- Une réunion en présentiel pour présenter les premiers dossiers présentés au titre de LEADER.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCOT-AEC THIÉRACHE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Le Pays de Thiérache souhaite s'affirmer comme un espace aux qualités rurales reconnues et attrayantes, fondées sur son identité paysagère, patrimoniale, territoriale et socioéconomique.

Le PAS s'articule autour de trois grands axes :

1. Révéler les spécificités du Pays de Thiérache pour un rayonnement renouvelé

- Reconstituer et faire vivre les fondements identitaires « bocage – brique – ruralité » sur tout le territoire ;
- Pérenniser durablement les capacités d'accueil du territoire ;
- Amplifier le rayonnement pour soutenir les conditions de progrès au bénéfice des habitants.

2. Organiser la coopération territoriale pour saisir les opportunités de progrès au bénéfice de tout le territoire

- Organiser un réseau de pôles et d'espaces de vie interconnectés, complémentaires et solidaires pour améliorer le cadre de vie des habitants ;
- S'appuyer sur les infrastructures structurantes de mobilité pour accroître les opportunités de progrès pour les habitants et les acteurs économiques ;
- Renforcer l'offre en mobilités collectives ou partagées pour faciliter l'accès aux services et équipements et contribuer à la diminution forte des émissions de gaz à effet de serre

3. Réinventer les conditions d'un cadre de vie rural vecteur de bien vivre et de bien-être

- Poursuivre la rénovation des logements pour faciliter l'accès aux logements aux habitants et adapter leur niveau de confort et leur performance énergétique ;
- Améliorer encore le niveau de qualité du cadre de vie pour contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

La démarche PAS s'est clôturée avec l'organisation de réunions publiques au cours du mois de septembre à destination de la population de Thiérache. M. Olivier CAMBRAYE précise que le SCOT doit être un document supérieur aux PLUI existants sans pour autant être un "super PLUI". L'impératif est de ne pas contredire les PLUI déjà en place pour éviter des modifications longues et coûteuses pour les Communautés de communes.

Délibération sur le Projet d'Aménagement stratégique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a pris acte du débat qui s'est tenu concernant les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique pour le SCOT/AEC du Pays de Thiérache.

AVIS SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS MOBILITÉ DU SAINT-QUENTINOIS ET DU HAINAUT-CAMBRÉSIS-THIÉRACHE

Comme attendu dans la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région Hauts-de-France a défini, à son échelle, 10 bassins de mobilité, échelles locales sur lesquelles les mobilités quotidiennes s'organisent.

Le territoire de la Thiérache est intégré à 3 bassins de mobilité, à savoir :

- Bassin de mobilité du Hainaut Cambrésis Thiérache pour l'ensemble du périmètre du Pays de Thiérache
- Bassin de mobilité du Saint-Quentinois, uniquement pour le territoire de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et oise
- Bassin de mobilité du sud de l'Aisne, uniquement pour le territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache.



Pour chaque bassin de mobilité, la Région Hauts-de-France pilote l'élaboration d'un Contrat Opérationnel de Mobilité visant à faciliter les déplacements quotidiens des personnes. Le PETR du Pays de Thiérache, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est consulté pour rendre un avis sur les différents contrats opérationnels de mobilités auxquels il est rattaché.

M. Olivier CAMBRAYE souligne que la Thiérache fait face à un défi de mobilité complexe, excluant les solutions de transport lourd (métro, bus supplémentaires). Sa force réside dans la gestion centralisée de cette compétence à l'échelle des 4 Communautés de communes, permettant une stratégie ciblée à budget maîtrisé. L'objectif principal est d'améliorer le premier et dernier kilomètre afin de connecter efficacement les habitants aux réseaux de transport existants.

Délibération sur les Contrats Opérationnels de Mobilité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a **pris acte** des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) du Saint-Quentinois et du Hainaut Cambrésis Thiérache et **émis les remarques suivantes** :

- Le dispositif Pass Pass est mal identifié et manque de visibilité sur le territoire,
- Les arrêts de bus de la RRTHDF (Ex-RTA) sont très mal identifiés et peu entretenus,
- Les horaires sont peu adaptés à un public actif,
- Il n'existe aucun abonnement combiné Hauts-de-France Mobilités et Île-de-France Mobilités.

PRÉSENTATION DU PROJET DE COOPÉRATION RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, 9 territoires GAL (Groupe d'Action Locale), porteurs de financement LEADER ont décidé de s'associer afin de mener un projet à l'échelle de la région Hauts-de-France. Le projet phare consiste en le développement d'un **gourmet bag durable** à destination des restaurateurs. Le déploiement du dispositif s'associera à la création d'une carte fidélité commune pour promouvoir le territoire des Hauts-de-France par la même occasion.

Le coût de ce projet est estimé à 62 000 € pour lequel une participation financière par le programme LEADER est proposée à hauteur de 80%.

M. Pierre DIDIER demande des précisions sur les dépenses liées au coût de projet. Les éléments de réponse sont apportés par mail en date du 25/09/2025.

Budget détaillé du projet de déploiement régional d'un gourmet bag réutilisable dans le cadre du Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire du Plan Alimentaire Thiérache.

Coût de projet prévisionnel : 62 000 €

- *Ingénierie Pays : 34 800 € (20% du poste d'Alexia sur 3 ans)*
- *Ingénierie OT : 2 000 €*
- *Gourmets bag : 3 600 €*
- *Formation des restaurateurs aux enjeux du compostage : 3 000 €*
- *Création de sets de table : 6 000 €*
- *Frais de communication : 10 600 €*
- *Événements de lancement et de promotion : 2 000 €*

Sollicitation du Programme LEADER à hauteur de 80%, soit 49 600 €

Durée du projet : 3 ans à compter du 1/01/2025

Délibération sur le projet de coopération régionale (gaspillage alimentaire)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** le projet proposé pour engager le Pays de Thiérache dans un projet de coopération sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **A approuvé** le projet de développement d'un gourmet bag réutilisable, dans le cadre du Plan Alimentaire, en partenariat avec d'autres GALs de la Région Hauts-de-France ;
- **A validé** le coût prévisionnel du projet ainsi que le plan de financement ;
- **A sollicité** la participation financière de l'Union Européenne au titre du programme LEADER à hauteur de 80%, soit 49 600 €, le solde restant à la charge du PETR ;
- **A précisé** qu'en cas de modification du plan de financement, le solde sera pris en charge par le PETR ;
- **A autorisé** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre du projet et à signer tous les documents afférents et
- **A précisé** que les crédits correspondant à ce projet sont prévus aux chapitre et article correspondants du BP.

RÉORGANISATION DES MISSIONS DU CHEF DE PROJET **PLAN ALIMENTAIRE**

En 2019, le PETR du Pays de Thiérache a obtenu le label “Plan Alimentaire Territorial” (PAT) de niveau 1. (Stade d’émergence) Le programme d’actions s’articulait autour de 6 axes :

- Promouvoir et valoriser les produits locaux ;
- Développer une agriculture durable ;
- Animer un Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire ;
- Sensibiliser à une alimentation locale et durable ;
- Agir pour l’accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

Par courrier en date du 12 mars 2025, la DRAAF des Hauts de France a informé le Pays du retrait de son label PAT, faute d’avoir engagé une candidature de niveau 2.

Dans ce contexte, il est proposé de réorganiser les missions de la cheffe de projet PAT, revues comme suit après échange avec l’intéressée :

1. Elaboration et suivi du SCoT valant PCAET (40%)

Piloter et coordonner la démarche d’élaboration du SCoT intégrant le volet Climat Air Énergie, assurer la coordination avec les bureaux d’études, les collectivités et les partenaires institutionnels, organiser la concertation et animer les instances de gouvernance (comités, ateliers, réunions publiques), veiller à la cohérence avec les autres documents de planification et de programmation.

2. Animation de la transition écologique à l’échelle du territoire (40%)

Mobiliser et accompagner les acteurs locaux (élus, associations, entreprises, habitants) dans des démarches de transition énergétique et écologique, développer et animer des actions de sensibilisation et de formation et favoriser l’émergence de projets innovants, mutualisés ou exemplaires dans le domaine de la transition écologique.

3. Poursuite du Plan Alimentaire Territorial (20%)

Mettre en oeuvre et suivre un projet de coopération Inter GAL dans le cadre du RÉGAL à l’échelle des Hauts de France, promouvoir les productions locales dans le cadre de la 4ème édition Printemps en fête en 2026 en partenariat avec la chambre d’agriculture de l’Aisne, suivre le Plan Agro environnemental

Délibération sur la réorganisation des missions PAT

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le comité syndical du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** la création de cet emploi prenant en compte l’évolution du poste de chef de projet du Plan Alimentaire territorial ;

- **A autorisé** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir cet emploi
- **A précisé** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

**CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PAIE ET RESSOURCES HUMAINES
DU CENTRE DE GESTION DE L'AISNE À COMPTER DU 1/01/2026**

Dans la perspective du départ à la retraite de Mme KUSWIK en 2026, le Président propose de souscrire au service de gestion des ressources humaines et paie roposé par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne. (CDG02)

Les opérations réalisées par le CDG02 dans le cadre de cette mission sont les suivantes :

- Aider la collectivité dans ses recrutements
- Suivre la carrière des agents employés
- Elaborer les actes se rapportant à l'embauche et à la carrière des agents
- Préparer la procédure d'évaluation des agents
- Aide à la saisine des instances médicales
- Aide à la gestion des demandes de remboursement auprès du contrat groupe du CDG
- Déclaration des arrêts maladie par le biais de la DSN
- Établir et éditer les bulletins de salaire des agents et des élus
- Editer les états des différentes caisses : URSSAF, IRCANTEC, pôle emploi, Mutuelles, RAFP
- DSN
- Prestations sur demande : simulation salaire.....

Le coût prévisionnel de ce service, sur la base d'un effectif de 10 agents et 4 élus, est de **1 484 €** par an, se décomposant comme suit :

- Création du dossier agent ou élu : 10 € par dossier
- Etablissement de la fiche de paie : 8 € par mois/agent ou élu

Délibération sur la convention d'adhésion au service paie et RH

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** la proposition d'adhésion au service paie et ressources humaines du Centre de Gestion de l'Aisne à compter du 1er janvier 2026 ;
- **A validé** le projet de convention;
- **A autorisé** le Président à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants et effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'adhésion à ce service ;
- **A précisé** que les crédits liés au coût de ce service seront inscrits aux chapitre et article correspondant du Budget Primitif 2026.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SERRE

L'entente Oise-Aisne mène l'émergence et accompagne désormais l'instruction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Serre. Durant cette étape, le préfet, en tant que responsable de la procédure d'élaboration du SAGE, compose la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le périmètre du SAGE de la Serre concerne les départements des Ardennes et de l'Aisne.

Conformément aux dispositions de l'article R 212-30 du code de l'Environnement, le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux est constitué d'élus, dont au moins un représentant de chaque région et de chaque département, au moins un représentant d'un établissement public de SCoT et au moins un représentant de l'établissement public territorial de bassin.

Le PETR du Pays de Thiérache, en sa qualité de porteur du SCoT AEC de Thiérache, doit désigner un élu pour le collège des collectivités territoriales et siéger ainsi à la Commission Locale de l'Eau.

Délibération sur la désignation d'un élu pour le SAGE de la Serre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A désigné** Monsieur Olivier CAMBRAYE pour siéger à la Commission Locale de l'Eau mise en place dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Serre.

QUESTIONS DIVERSES

M. Hugues POINTIER attire l'attention sur l'enclavement du secteur de Vervins, causé par la fermeture de plusieurs ponts. Il demande des éclaircissements sur l'arrêt des travaux et les raisons de ce blocage (notamment les rumeurs de coupes budgétaires). Il souligne le manque de coordination dans la gestion des fermetures/ouvertures, rendant certaines zones totalement inaccessibles.

M. Jean-Jacques THOMAS confirme que le budget de 93 millions d'euros de l'État est assuré pour la rénovation de la ligne ferroviaire. La stratégie de fermeture totale de la ligne pendant les travaux est maintenue pour garantir l'achèvement du projet d'ici 2026/2027 malgré les désagréments. Il reconnaît les problèmes d'organisation/coordination au sein de la SNCF.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

Mme Katie LEFEVRE



Signature des membres présents

M. Pierre DIDIER

M. Patrick DUMON

Mme Bernadette HEDIART

M. Vincent LAMOUREUX,

M. Jean-Patrice LEJEUNE

M. Jean-Pierre PREVOT

M. Gilles QUEILLE

M. Jean-Jacques THOMAS

Mme Dominique VAN ELSLANDE